

Prix des licences HBCPA Saison 2021-2022

En cette année post saison blanche sportive, l'ensemble de la filière fédérale, comité et ligue s'est mobilisée pour soutenir les clubs et encourager la reprise des licenciés. Les coûts d'inscription des licences ont ainsi été réduits pour ne pas venir trop alourdir des frais inhérents à la mise en place de la ligue Aura et supportés par les clubs : déplacements, frais d'inscription des équipes, remboursements des arbitres, création d'une péréquation pour les équipes évoluant en championnat Aura.

Pour autant, dans le cadre des contraintes sanitaires imposées par les instances gouvernementales et fédérales, **Le HBCPA a toujours proposé, et proposera dans la mesure du possible, une activité sportive régulière. L'ensemble des catégories bénéficiera toujours d'entraîneurs diplômés** garantissant ainsi un encadrement de qualité.

Fort de ces constats, le club a décidé de faire un geste exceptionnel de 50% sur le tarif général des licences, afin de soutenir financièrement les familles et de poursuivre une activité sportive plus sereine. **Cet effort très significatif va bien au-delà des moyens actuellement disponibles**, mais toute l'équipe du Conseil d'Administration se mobilise pour maintenir un équilibre financier dans la durée en pérennisant le club et les valeurs du HBCPA.

Catégories	Prix licence	Prix Licence majorée *
Dirigeants, arbitres soumis aux obligations club, entraîneurs	25 €	
Seniors loisirs « Challenge JP Robert »	95 €	115 €
Seniors filles/garçons « Année 2003 et avant »	115 €	135 €
Moins de 18 ans filles/garçons « Années 2004-2005-2006 »	110 €	130 €
Moins de 15 ans filles/garçons « Années 2007-2008 »	105 €	125 €
Moins de 13 ans filles/garçons « Années 2009-2010 »	100 €	120 €
Moins de 11 ans filles/garçons « Années 2011-2012 »	95 €	115 €
Mini Hand Ball, 1 ^{er} pas et confirmé Années 2013-2014-2015-2016	90€	
Licence HAND-FIT	120€	

*Majoration du prix de la licence pour les dossiers transmis après le 10 septembre (sauf nouveaux licenciés)

- Prix mutation payante = 260€, le chèque n'étant encaissé que si le joueur quitte le HBCPA l'année suivante
- Pour les arbitres non joueur, nécessité de prendre une licence, qui pourra être financée par le club.
- Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois, les chèques étant encaissés à partir du 1^{er} octobre, puis mensuellement.
- Le HBCPA EST partenaire du **PASS'REGION et du nouveau PASS'SPORT**
- Le HBCPA est conventionné pour accepter les **chèques vacances ANCV et les coupons sport ANCV**

